

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'édition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'édition COMPLÈTE comprend : outre l'édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRÉRIE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 50-577 du 24 mai 1950 relative à la Fête des mères (p. 5722).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 6 mai 1950 modifiant l'arrêté du 23 octobre 1947 portant création de commissions administratives paritaires au secrétariat général du Gouvernement (p. 5723).

Arrêté portant promotion d'administrateurs civils en service à l'administration centrale du protectorat du Maroc (p. 5723).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 24 mai 1950 portant homologation d'une décision adoptée par l'assemblée algérienne (p. 5723).

Liste des candidats admissibles aux épreuves orales du concours pour le recrutement d'attachés de préfecture, organisé en application de l'arrêté du 2 mars 1950 (p. 5724).

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes (p. 5724).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 24 mai 1950 portant nomination du secrétaire général permanent de la défense nationale par intérim et du secrétaire général adjoint par intérim (p. 5723).

Décret du 24 mai 1950 portant affectation d'officiers généraux de l'armée de terre (p. 5723).

(11)

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté portant promotion d'administrateurs civils du secrétariat d'Etat aux finances (affaires économiques) détachés auprès de l'administration centrale du protectorat du Maroc (p. 5724).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 8 mai 1950 relatif à l'enseignement social (économique social) dans les établissements d'enseignement technique (p. 5724).

Arrêté du 12 mai 1950 relatif au transfert du centre G 240 sur l'emplacement du centre technique de Caen, rue de Bayeux (p. 5725).

Arrêté du 16 mai 1950 instituant un ordonnateur secondaire (p. 5725).

Arrêtés du 20 mai 1950 portant dérogation à l'arrêt de recrutement des personnels non titulaires au palais de l'Elysée et dans les palais nationaux (p. 5725).

Arrêté portant création de bourses en faveur des étudiants en chirurgie dentaire (rectificatif) (p. 5725).

Arrêtés portant nominations et détachements (archives et éducation physique et sports) (p. 5726).

Liste des candidats déclarés aptes à recevoir une délégation de professeur technique adjoint dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de garçons (p. 5726).

Liste des candidates déclarées aptes à recevoir une délégation de professeur technique adjoint d'enseignement social dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques (p. 5726).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 16 mai 1950 modifiant l'arrêté du 4 janvier 1940 fixant les conditions d'application du décret du 16 décembre 1938 relatif à l'organisation du service des phares et balises (p. 5726).

Arrêté du 17 mai 1950 supprimant l'application des dispositions relatives au transport des matières dangereuses en ce qui concerne le glycol (matières dangereuses 1950, n° 17) (p. 5726).

Arrêté du 17 mai 1950 relatif au transport des objets manufacturés en celluloïd (matières dangereuses 1950, n° 18) (p. 5727).

Arrêté portant détachement (ponts et chaussées) (p. 5727).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 50-578 du 24 mai 1950 relatif à la délimitation des circonscriptions régionales et à la gestion des ouvrages de production et de transport du gaz (p. 5727).

Arrêtés du 22 mai 1950 agréant du matériel pour l'emploi dans les mines grisouteuses (p. 5727).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 12 mai 1950 portant dérogation aux dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires (p. 5728).

Arrêté portant nomination d'un liquidateur des organisations professionnelles de la menuiserie dissoutes par le décret du 9 novembre 1946 (p. 5728).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 19 mai 1950 autorisant l'introduction à Madagascar de boutures de cannes à sucre en provenance de la Guadeloupe (p. 5728).

Arrêté du 20 mai 1950 portant délégation de signature (p. 5729).

Arrêté du 22 mai 1950 autorisant la constitution d'une société d'économie mixte dite Société d'énergie de Port-Gentil (p. 5729).

Arrêtés portant nominations, mises en position de mission, rétablissement de situation administrative, acceptations de démission, rapportant les dispositions de précédents arrêtés et rectificatifs: Administrateurs (p. 5729).

Administration coloniale (p. 5729).

Administration générale d'outre-mer (p. 5729).

Ecole nationale de la France d'outre-mer (p. 5729).

Transmissions (p. 5729).

Travaux météorologiques (p. 5729).

Tableau supplémentaire d'avancement pour 1950 des magistrats de parquet du cadre des territoires autres que l'Indochine (p. 5729).

Liste spéciale des candidats aux fonctions judiciaires dont les demandes d'admission directes dans la magistrature d'outre-mer ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission de classement (additif) (p. 5729).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 19 mai 1950 portant approbation des statuts et fusion de sociétés mutualistes (p. 5730).

Arrêté du 22 mai 1950 portant autorisation de fonctionnement d'une caisse de retraites (p. 5730).

Ministère de la santé publique et de la population.

Circulaire n° 93 relative à l'assainissement des agglomérations (rectificatif) (p. 5728).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 5730).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 5732).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunions de commissions du mercredi 24 mai 1950. — Convocations de commissions (p. 5733).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis relatif à l'indication des centres et des locaux retenus pour le déroulement des épreuves écrites du concours d'admission à l'école des officiers mécaniciens de l'air en 1950 (p. 5738).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis n° 457 de l'office des changes relatif au déblocage des avoirs français aux Etats-Unis (p. 5734).

Avis aux exportateurs de produits à destination de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 5738).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis de concours relatif au recrutement de personnel enseignant à l'institut national agronomique (rectificatif) (p. 5738).

Annonces (p. 5738).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 56 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 24 mai 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3845).

Prix: 5 F

LOIS

LOI n° 50-577 du 24 mai 1950 relative à la Fête des mères.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1^{er}. — La République française rend officiellement hommage chaque année aux mères françaises au cours d'une journée consacrée à la célébration de la « Fête des mères ».

Le ministre de la santé publique et de la population est chargé, avec le concours de l'union nationale des associations familiales, de l'organisation de cette fête.

Art. 2. — La Fête des mères est fixée au dernier dimanche de mai; si cette date coïncide avec celle de la Pentecôte, la Fête des mères a lieu le premier dimanche de juin.

Art. 3. — Les crédits nécessaires à l'organisation de la Fête des mères sur le plan national sont inscrits, chaque année, au budget du ministère de la santé publique et de la population.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 24 mai 1950.

VINCENT AURIOL,

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,

GEORGES BIDAULT.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.